

bulletin  
de la société  
de philosophie  
du québec



volume 4, numéro 3

ER  
-254

15





Allegria  
de la...  
de la...  
de la...

El...  
de...

Direct  
Comité

Le Com  
d'adm  
les pe

Présid

1er Vi

2e Vic

Secréta

Secréta

Trésor

Présid

Représe  
régiona

Siège S

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Directeur : Claude Panaccio (UQTR)  
Comité de rédaction : Marc Chabot (Cégep F.-X. Garneau)  
Claude Gagnon (Cégep Edouard-Montpetit)  
Gilles Gauthier (étudiant, M.A., UQTR)  
Robert Nadeau (UQAM)

Le Conseil d'administration du Bulletin est constitué par le Conseil d'administration de la Société de Philosophie du Québec, qui comprend les personnes suivantes:

Président : Georges Legault (Cégep Bois-de-Boulogne)  
1er Vice-président : Maurice Gagnon (U. de Sherbrooke)  
2e Vice-président : Alain Lallier (Cégep de Trois-Rivières)  
Secrétaire : Raynald Valois (U. Laval)  
Secrétaire-adjoint : Jean-Paul Cardinal (Cégep Edouard-Montpetit)  
Trésorier : Sheila Mullett (U. Concordia)  
Président sortant : Raymond Brouillet (U. Laval)  
Représentants régionaux : Josianne Ayoub (Cégep Vieux-Montréal)  
Gilles Boudrias (Cégep de Sherbrooke)  
Corinne Gallant (U. de Moncton)  
Théodore Geraëts (U. d'Ottawa)  
Louis Hallé (Cégep Lévis-Lauzon)  
Georges Hélal (U. de Montréal)  
Guy Lafrance (U. d'Ottawa)  
Raymond Lemieux (Cégep de Rimouski)  
Patrick MacDonald (U. de Sherbrooke)  
Claude Panaccio (UQTR)  
René Pellerin (Collège Laflèche)  
Rémi Sabbagh (Cégep de Chicoutimi)  
Roger Savoie (Cégep de St-Laurent)  
André Vidricaire (UQAM)  
Siège Social : 2910 Edouard-Montpetit,  
Montréal, Québec.

Bulletin  
de la  
Société de Philologie de Québec

- Directeur : Claude Paré (1978)
- Comité de rédaction : Marc Lévesque (Cégep St-Jean),  
Claude Gagnon (Cégep Lével-Fontaine),  
Gilles Gauthier (Étudiant, M.A., 1977),  
Robert Robitaille (1978)
- Le Comité d'administration du Bulletin est constitué par le Conseil  
d'administration de la Société de Philologie de Québec, qui comprend  
les personnes suivantes :
- Président : Georges Legault (Cégep St-Jean-Longueuil)
- Les vice-présidents : Maurice Gagnon (U. de Sherbrooke)
- Le vice-président : Alain Lefebvre (Cégep de Trois-Rivières)
- Secrétaire : Raymond Lévesque (U. Laval)
- Secrétaire-adjoint : Jean-Paul Gauthier (Cégep Lével-Fontaine)
- Treasurer : Sheila Bullock (U. Concordia)
- Président sortant : Raymond Gauthier (U. Laval)
- Représentants régionaux :
- Justine Ayoub (Cégep Steux-Montreal)
  - Gilles Boudrias (Cégep de Sherbrooke)
  - Corinne Gauthier (U. de Moncton)
  - Théodore Gauthier (U. d'Orléans)
  - Louis Haché (Cégep Lével-Fontaine)
  - Georges Hébert (U. de Québec)
  - Raymond Lévesque (U. d'Orléans)
  - Raymond Lévesque (Cégep de Trois-Rivières)
  - Patrick Macdonald (U. de Sherbrooke)
  - Claude Paré (1978)
  - Jane Pelletier (Cégep de Trois-Rivières)
  - André Séguin (Cégep de Trois-Rivières)
  - Robert Robitaille (Cégep de St-Laurent)

Dépôt légal  
Bibliothèque Nationale du Québec  
Troisième trimestre 1978

Imprimé à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Sauf indications contraires (à la fin des articles), la reproduction est autorisée à condition d'indiquer la source.

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Volume IV, numéro 3

Octobre 1978

SOMMAIRE

Pages

Informations:

- Création d'un comité permanent de la S.P.Q.  
sur l'enseignement de la philosophie ..... 4
- Entente conclue entre les Archives Nationales  
du Québec et la S.P.Q. .... 5
- Colloques en perspective ..... 7
- D'un congrès à l'autre ..... 12
- Publications récentes ..... 13
- Qu'est-ce que la "Canadian Association  
for Publishing in Philosophy"? ..... 14
- Du côté des revues ..... 16
- L'Avenir de la philo au collège : une  
déclaration du ministre Camille Laurin ..... 20

Documents:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale de  
la S.P.Q. (12 mai 1978) ..... 21
- Rapport du président de la S.P.Q.: 1977-78 ..... 25
- Bilan financier de la S.P.Q. .... 28
- Le Conseil Supérieur de l'Éducation et  
l'enseignement de la philosophie: deux  
nouveaux documents
  - Réaction de la coordination provinciale  
à l'avis du CSE ..... 36
  - Communiqué de presse de la ligue des  
droits de l'homme ..... 40

Contributions:

- Chabot, Marc: Réflexions sur un sondage à propos  
de l'enseignement de la philosophie à Drummondville ..... 43
- Latulippe, Michel: A propos du Livre Vert sur  
l'enseignement primaire et secondaire ..... 52

INFORMATIONSCREATION D'UN COMITE PERMANENT DE LA S.P.Q.  
SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

Lors de sa réunion du 16 septembre dernier le Conseil d'Administration de la S.P.Q., à la suite d'une discussion de fond sur les objectifs de la Société, a résolu de créer un comité permanent sur l'enseignement de la philosophie. Ce comité, qui est sans doute appelé à devenir l'un des principaux organes de la S.P.Q., aura la responsabilité de suivre tous les dossiers relatifs:

- 1) à la recherche et à l'innovation pédagogiques dans l'enseignement de la philosophie aux niveaux collégial et universitaire;
- 2) à la situation institutionnelle de la philosophie dans les maisons d'enseignement du Québec.

Vu l'ampleur de ce mandat, il lui sera loisible de s'adjoindre, sur son initiative propre ou sur requête du Conseil d'Administration ou du Bureau de Direction, un certain nombre de groupes de travail "ad hoc". Le C.A. a d'ailleurs recommandé pour cette année la formation d'un tel groupe de travail, dont le mandat spécifique serait de préparer une intervention de la S.P.Q. sur le livre Blanc que le Ministère de l'Education consacrera bientôt à l'enseignement collégial.

La responsabilité du Comité permanent a été confiée à Mme Josiane Ayoub, professeur de philosophie au Cégep du Vieux-Montréal. Les autres membres seront nommés par le Bureau de Direction.

Le Conseil d'Administration prévoit notamment que d'ici peu ce comité permanent devra être en mesure de recevoir toute plainte relative aux conditions de l'enseignement de la philosophie dans les institutions scolaires du Québec, et d'y donner suite par des enquêtes ou des interventions appropriées.

ENTENTE CONCLUE ENTRE LES  
ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC  
ET LA S.P.Q.

Présentation

On trouvera ci-dessous le texte de l'entente intervenue entre notre Société et les Archives Nationales du Québec concernant la prise en charge des archives privées des philosophes québécois qui décèdent. Cet accord n'est bien sûr qu'un premier pas puisqu'il ne touche que le processus de demande de protection des documents en cause. Comme le conservateur des ANQ, Monsieur François Beaudin, l'expliquait récemment dans une série de rencontres régionales à travers le Québec, la Loi sur les Biens Culturels et les Archives (adoptée en 1971 et remaniée en juin 78) prévoit des mécanismes précis pour ce qui suit la demande de protection.

En effet l'inventaire puis la reconnaissance éventuelle (i.e. l'inscription au Registre des Biens Culturels par le ministre) et le classement conséquent sont bien définis par la loi qui offre des droits de recours suffisants aux différents milieux concernés par ces opérations archivistiques.

Les manuscrits des philosophes entrent donc dans la catégorie des "Biens historiques" et permettent de ce fait l'application des dispositions légales prévues dans les cas de transfert de propriété ou de garde par succession. Il sera même possible, suivant une éventuelle reconnaissance d'une série de documents, de bénéficier d'une subvention du Ministère des Affaires Culturelles rattachée aux fins de l'inventaire, du classement, de l'entretien et de la publication.

Le 16 septembre dernier, le Bureau de Direction et le Conseil d'Administration de la S.P.Q. ont ratifié la formation de ce qui se nomme désormais le "Comité des notices nécrologiques". Messieurs Yvon Lamonde et Jacques Ruelland ont été nommés pour m'assister dans la rédaction de ces notices.

Claude Gagnon  
Archiviste de la S.P.Q.

### Texte de l'entente

Suite à une correspondance entre l'archiviste de la S.P.Q. et le Conservateur de l'A.N.Q., il a été établi une procédure officielle en vue de récupérer les archives privées des philosophes québécois qui passent de vie à trépas.

Lors du décès d'un professeur de philosophie ou d'une personnalité rattachée au domaine de la philosophie ayant vécu au Québec, la Société de Philosophie fera parvenir une note au Conservateur de l'A.N.Q. l'informant sur la vie, et si possible, la carrière du défunt. Le Conservateur de l'A.N.Q. mettra alors en marche le processus de récupération en accord avec la famille du défunt. Si une récupération peut effectivement avoir lieu, la Société de Philosophie, sur réception de la description du fond recueilli et classé par l'A.N.Q., verra à publier le sommaire de cette description dans son Bulletin trimestriel.

La direction générale des Archives Nationales et le service archivistique de la Société de Philosophie invitent donc ceux et celles qui apprennent le décès d'un philosophe québécois à communiquer immédiatement avec l'une ou l'autre des adresses suivantes.

Claude Gagnon, Archiviste (S.P.Q.)  
Département de Philosophie  
Collège Edouard-Montpetit  
945 Chemin Champly  
Longueuil.  
J4H 3M6

Claude Panaccio  
Directeur du Bulletin de la S.P.Q.  
Département de Philosophie  
U.Q.T.R.  
C.P. 500  
Trois-Rivières.  
G9A 5H7

## COLLOQUES EN PERSPECTIVE

### PROCHAIN COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE DE LA S.P.Q.

La S.P.Q. a résolu de s'impliquer dans le débat national sur l'avenir constitutionnel en consacrant son IV<sup>e</sup> colloque interdisciplinaire à la question nationale. On se souviendra que les trois premiers colloques portaient respectivement sur: L'histoire de la philosophie au Québec (Trois-Rivières, 1975), Philosophie et psychologie (Montréal, 1976), Philosophie et droit (Sherbrooke, 1977).

Ce quatrième colloque aura lieu à l'Automne 1979. Le Bureau de Direction de la S.P.Q. est actuellement chargé d'en déterminer le lieu et d'en nommer les responsables. Il va sans dire que le Bulletin publiera toute nouvelle information relative à cette activité.

### COLLOQUE: LE QUEBEC DES CONTRADICTIONS

Les 19 et 20 octobre 1978, la Famille des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec l'Association canadienne d'Etudes prospectives (A.C.E.P.) convie les membres de la S.P.Q. à un colloque dont le thème sera "Le Québec des contradictions" et qui se tiendra à l'auditorium du C.E.G.E.P. du Vieux-Montréal (225 est, rue Ontario, Montréal, Qué.).

A cette occasion, de nombreux conférenciers se pencheront sur la dimension universelle et les implications québécoises que représente chacune des oppositions réelles ou potentielles suivantes:

#### Jeudi, 19 octobre:

- 9.00 hres    Social-démocratie et libéralisme.
- 14.00 hres    Le mythe du colonisé ou le colonisé démystifié:  
les francophones et les activités économiques.

Vendredi, 20 octobre:

- 9.00 hres Société de conservation et société de croissance.  
 14.00 hres Collectivisme et individualisme.

Parmi les conférenciers qui débateront ces thèmes, on trouve: Yvan Allaire, André Bélanger, Gérald Bernier, Marie-Josée Drouin, Claude Forget, Pierre Harvey, David Hoffman, Daniel Johnson, Daniel Latouche, Roger Miller, Gilbert Paquette, André Raynauld, Arnaud Sales, Ralph Sultan, Kimon Valaskakis.

Les frais d'admission sont de \$30.00 par personne (\$15.00 pour l'étudiant). Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Monsieur Denis Gervais  
 U.Q.A.M.  
 Département des Sciences administratives  
 Case Postale 8888, Succ. "A"  
 Montréal, Qué.  
 H3C 3P8  
 Tél.: (514) 282-7299

LE POUVOIR LOCAL ET REGIONAL. COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE ORGANISE  
 PAR LA REVUE "CRITERE"

Dates : du 26 au 29 octobre 1978

Lieu : Centre Culturel de Trois-Rivières et Auberge des Gouverneurs  
 (Trois-Rivières).

Les organisateurs du colloque en fournissent la présentation thématique suivante:

"La démocratie, telle que nous l'ont apprise nos ancêtres, Tocqueville et les Grecs, suppose un lieu commun: place publique, marché, perron d'église ou télévision communautaire; elle suppose aussi des citoyens qui se connaissent entre

eux et qui saisissent les problèmes qu'ils ont à résoudre.

A l'heure actuelle, le premier de ces problèmes c'est la démocratie elle-même: à cause de la centralisation étatique et urbaine, à cause également de la complexité des défis qu'elle doit relever, elle s'éloigne peu à peu de ses propres conditions d'existence.

En organisant ce colloque sur le pouvoir local, notre but est de procurer un lieu commun à tous ceux qui désirent que le problème complexe de la décentralisation soit posé en des termes assez clairs pour que tous le saisissent et assez précis pour qu'aucune difficulté ne puisse être esquivée".

Parmi les principaux conférenciers invités, on trouve les noms de:

- YVES MARTIN, recteur de l'Université de Sherbrooke;
- PHILIPPE ARIES, historien français, auteur notamment de Histoire des populations françaises et de L'Enfant et la vie familiale sous l'ancien régime;
- EARL JOSEPH, mathématicien et futurologue de l'Université du Minnesota, auteur prolifique et mondialement réputé;
- MURRAY BOOKCHIN, historien de la politique, auteur de Post-Scarcity Anarchism, The Limits of the City, The Spanish Anarchists;
- EDGAR PISANI, Sénateur de la Haute-Marne et ministre français de l'Agriculture, auteur de La région, pour quoi faire et L'utopie foncière;
- PIERRE LAMONDE, économiste, Directeur général adjoint de l'Office de planification et de développement du Québec;
- GERARD DIVAY, politicologue et sociologue, professeur chercheur à l'INRS;
- JEAN-PAUL GAGNON, sociologue, secrétaire-adjoint au Conseil exécutif du gouvernement du Québec pour le Ministre d'Etat à l'aménagement;
- ANDRE DELISLE, journaliste scientifique, ingénieur, spécialisé en sciences biologiques.

L'inscription aura lieu au Centre Culturel de Trois-Rivières, le jeudi 26 octobre 1978 à 16:00 heures (\$25.00; Etudiants: \$10.00).

Pour de plus amples informations, s'adresser à:

Revue Critère  
Collège Ahuntsic  
9155, rue Saint-Hubert  
Montréal, Qué.  
H2M 1Y8  
Tél.: (514) 389-5921, poste 348.

COLLOQUE DE L'A.C.P. SUR: LES QUESTIONS PHILOSOPHIQUES RELATIVES AU  
DEBAT SUR LA CONFEDERATION

L'Association Canadienne de Philosophie a formé, à la suite de son congrès de juin dernier, un comité spécial chargé d'explorer la façon dont l'A.C.P. pourrait participer au débat concernant l'avenir du Canada. Ce comité est présidé par M. Storrs McCall du Département de Philosophie de l'Université McGill, et il comprend à l'heure actuelle les personnes suivantes:

Frank Cunningham	University of Toronto
J.N. Kaufmann	Un. du Québec à Trois-Rivières
Guy Lafrance	Université d'Ottawa
André Paradis	Un. du Québec à Trois-Rivières
Serge Robert	Un. du Québec à Montréal
Jack Stevenson	University of Toronto

Le comité annonce pour le mois de février ou mars 1979 la tenue d'un colloque sur: Les questions philosophiques relatives au débat sur la Confédération. Les thèmes suivants seront abordés lors du colloque:

1. Nation, état, souveraineté et auto-détermination.
2. Contrat social et constitution.
3. Formes d'association: fédérales, confédérales, etc.
4. Droits de l'individu, droits de la collectivité et droits des minorités.

Pour de plus amples informations, s'adresser à:

Monsieur Storrs McCall  
Président du Comité sur la question  
de la Confédération,  
L'Association Canadienne de Philosophie,  
a/s Département de Philosophie,  
Université McGill,  
1001 rue Sherbrooke ouest,  
Montréal, Qué.  
H3A 1G5

### D'UN CONGRES A L'AUTRE

Désirant établir des liens plus étroits avec les philosophes de langue française, l'American Catholic Philosophical Association (ACPA, fondée en 1926 à Washington, D.C.) a créé une section francophone dans le cadre de son congrès annuel qui s'est déroulé à l'hôtel Bismarck de Chicago du 31 mars au 2 avril 1978. Connaissant leurs travaux, le président de l'ACPA, le professeur K.L. Schmitz du Trinity College de l'Université de Toronto, a invité Mme Louise-Marcil Lacoste (Université de Montréal) ainsi que Alexis Klimov (Un. du Québec à Trois-Rivières) et Venant Cauchy (Université de Montréal) à présenter une communication. Cette session de la section québécoise a eu lieu le samedi, 1er avril, sous la présidence de R. Houde. Nos collègues Lacoste, Klimov et Cauchy ont présenté des exposés intitulés respectivement: "Hypothèses sur l'historicité du savoir philosophique", "Du Caractère révolutionnaire de l'esprit: Boehme et Berdiaeff", "Réflexions sur la notion d'immatérialité". Ces communications discutées là-bas seront comme à l'accoutumée éditées dans les actes ou Proceedings of the A.C.P.A. (vol. 52, \$5.00, The Catholic U. of America, Washington, D.C., 20064).

Le prochain congrès de la société se tiendra à Toronto du 22 au 24 avril 1979, sous la présidence du médiéviste canadien, le prof. Armand Maurer. Ce n'est certes pas pure coïncidence si Toronto a été choisi pour 1979. On peut imaginer facilement que l'ACPA a voulu signaler ainsi le 50e anniversaire de fondation du Pontifical Institute of Mediaeval Studies (dirigé par les pères de Saint-Basil), le centenaire d'Aeterni Patris et le 1600e anniversaire du patron de l'Ordre des Basiliens. Le thème général de la rencontre sera "La Personne". Il peut être intéressant de remarquer que, sauf erreur, il n'y a jamais eu de grands congrès philosophiques centrés sur cette question. Le mouvement est lancé: La Personne avant tout! De Toronto par surcroît! Ou par après?

25 septembre 1978

Roland Houde  
U.Q.T.R.

PUBLICATIONS RECENTES

Cette chronique vise à signaler les récentes publications en philosophie au Québec, ainsi que des ouvrages publiés ailleurs par des philosophes québécois.

- Cercle de psychologie analytique de Montréal, Transformations, Introduction à la pensée de Jung, Montréal, Ed. de l'Aurore, 1978, 166 p. (\$9.95)
- Collectif: L'engagement politique, Cahiers de recherche éthique, no 6, Montréal, Fides, 1978, 210 p.; textes de: R. Bélanger, G.M. Bertrand, M.A. Bertrand, S. Chaput-Rolland, R. Cliche, M. Despland, J. Doyon, F. Dumont, G. Fortin, C. Laurin, J.Y. Morin, H. Pelletier-Baillargeon, A. Rouleau, Y. Rousseau, C. Ryan, F.A. Savard, P.E. Trudeau.
- Désilets, André, René Guénon, index bibliographique, Québec, P.U.L., Bibliothèque philosophique, no 4, 1977, 183 p. (\$9.75)
- Ellenberger, Henri-F., Les mouvements de la libération mythique, et autres essais sur l'histoire de la psychiatrie, Montréal, Ed. Quinze/Critère, 1978, 343 p. (\$12.95)
- Gauthier, Yvon, Méthodes et concepts de la logique formelle, Montréal, P.U.M., 1978, 238 p. (\$11.75)
- Fontaine, Mario, Tout sur les p'tits journaux z'artistiques, Montréal, Ed. Quinze/Critère, 1978, 286 p. (\$7.95)
- Janson, Jacques, Science et philosophie, Matérialisme ou spiritualisme, Montréal, Fides, Coll. Essais et Recherches, préface de Gilles Lane, 1978, 151 p. (\$5.00)
- Languirand, Jacques, La Voie initiatique, Le sens caché de la vie, Montréal, René Ferron éd., 1978, 153 p. (\$5.95)
- Moreau, André, Ma conception de l'optimisme, Montréal, Ed. Jovialistes, 1978, 315 p. (\$8.95)
- Pruche, Benoît, Existant et Acte d'Etre, T. II. Analytique existentielle, Montréal, Bellarmin, Coll. Recherches, 1978, 216 p.
- Therrien, Vincent, Dynamique de la maturité et de la sagesse, Sherbrooke, Ed. Paulines, 1978, 148 p. (\$6.95)

QU'EST-CE QUE LA "CANADIAN ASSOCIATION  
FOR PUBLISHING IN PHILOSOPHY"?

Le seul but et la seule activité de la "Canadian Association for Publishing in Philosophy" ont été de faire croître les moyens disponibles pour la publication de travaux philosophiques au Canada. Trois nouveaux moyens ont été mis en oeuvre:

- 1) une revue, Canadian Journal of Philosophy, publiée à l'Université d'Alberta sous la direction d'un comité de philosophes appartenant à cette université ou à l'Université de Calgary;
- 2) une série de monographies, "Philosophy in Canada / La Philosophie au Canada", dont le siège de rédaction vient d'être transféré de l'Université Dalhousie au Département de Philosophie à l'Université de Toronto;
- 3) une série de livres, "Canadian Library of Philosophy", qui commence à paraître à l'Université Carleton.

La revue a publié des articles en français et elle désire en publier d'autres. Des six titres qui sont parus dans la série de monographies, deux l'ont été en français: Hobbes et Freud par Jean Roy de l'Université de Montréal, et Individu et société chez Kierkegaard par Maurice Carignan de l'Université d'Ottawa.

La rédaction de la série reste toujours prête à faire un bon accueil à tout manuscrit en français d'une qualité et d'une longueur comparables (jusqu'à 40,000 mots environ). Envoyer tout manuscrit et toute demande d'information à:

L'Editeur en chef  
La Philosophie au Canada: une  
Série de Monographies  
 Département de Philosophie  
 University of Toronto  
 Toronto, Ontario.  
 M5S 1A1



## DU COTE DES REVUES

### Critère

#### Sommaire du no. 22 : La démocratie libérée

- Equipe : Liminaire
- Roy, J. : Au-delà de l'Etat, la vraie démocratie
- Mongeau, Y. et Proulx, J. : Le règne du politique
- Dion, L. : Libertés démocratiques
- Weinmann, H. : Prométhée et la démocratie
- Freund, J. : Démocratie
- Bombardier, D. : Démocratie et information
- Marcil-Lacoste, L. : L'échec du pluralisme
- Lemaire, B. : Hannah Arendt
- Khal, G. : Essais
- Ortega Y Gasset: Déclin de la révolution
- Allard, G. : Appartenance au Moyen Age
- Hare, J. : Nation, ethnie, région
- Dubos, R. : Energie et décentralisation
- Andrégnette, J. : Energie et régionalisme
- Delaplace : le grand refus
- D'Apollonia, L. : L'artiste et la région: René Char
- Chatagnier, L. : Langues et régions

#### Sommaire du no. 23 : La Région

- Equipe : Liminaire
- Dufresne, J. : Le Québec et les régionalismes dans le monde
- Proulx, J. : Forces d'unité et volonté de différence
- Bélanger, M. : Le Québec, région culturelle et sociale
- Saulnier : Le régionalisme en France
- Frenette, J.-V. : Organisation régionale aux U.S.A.

- De Tollis, G. : Le Val d'Aoste
- Bernardin : Suisse - référendum
- Jurdan, M. : La région dans l'écosociété québécoise
- McDonough, B. : Conditions d'un développement régional
- Patry, P. : Régionalismes
- Houde, R. : La région et le sacré
- Campeau, L. : Lionel Groulx, homme d'ici
- Gagnon, J. : Les provinces du Québec
- Gauthier, F. : La décentralisation
- Comtois, J. : La décentralisation au passé et au futur
- Frenette, J.-V. : Principes de décentralisation et d'organisation régionale
- Jouandet-Bernadat, M. : Planification et régionalisme économique
- Gagnon, C. : Le principe de subsidiarité
- Lessard, M. : Urbanisation et pôles de développement
- Divay, G. : Décentralisation: évolution du secteur public et modalités du contrôle social
- Beaudry, M. : Communications et décentralisation
- Robert, L. : Organisation politique locale et régionale
- Longtin, P. : Vocabulaire de la décentralisation

La revue Critère annonce aussi la réimpression de ses numéros 13 et 14, La Santé I et la Santé II, qui avaient rapidement été épuisés. Ces numéros seront bientôt disponibles en librairie. L'ensemble du dossier "Santé" (nos 13, 14 et 15) peut aussi être commandé directement au secrétariat de la revue:

Revue Critère  
 9155, rue Saint-Hubert  
 Montréal, Qué.  
 H2M 1Y8  
 Tél.: (514) 389-5921, poste 348

## Philosophiques

Sommaire du numéro d'Avril 1978 (vol. V, no. 1) :

- Bélanger, J. : Images et réalités du behaviorisme
- Gravel, P. : Pour une logique de l'action tragique: Hegel et la tragédie
- Henry, M. : Qu'est-ce que cela que nous appelons la vie?
- Houde, R. : A propos (Réflexions)
- Panaccio, C. : Comment parler de la littérature? par Raymond Montpetit (Etude critique)
- Montpetit, R. : Réponses au commentaire de Claude Panaccio sur Comment parler de la littérature?
- Raymond, P. : Les "interdictions philosophiques"
- Raymond, P. : Réponse à Yvon Gauthier
- Gauthier, Y. : Réplique à Pierre Raymond
- Couturier, F. : Le pays de la culture
- Leroux, G. : La recherche et le comité de déontologie à l'université

## Phi Zéro

La rédaction de Phi Zéro nous fait parvenir les renseignements suivants sur cette revue qui se veut une tribune d'informations et d'échanges sur le milieu et l'actualité philosophique au Québec:

- La revue PHI ZERO est publiée trois (3) fois par an. Chaque numéro comporte environ 120 pages.
- Notes, articles, chroniques et compte rendus sont bienvenus pour fins de publication, et la priorité est donnée aux souscripteurs. Les textes soumis doivent être dactylographiés sur papier de format 8½ X 11, à double interligne et ne pas dépasser 15 pages. Nous désirons ainsi permettre l'accès au plus grand nombre possible de rédacteurs et de lecteurs.

- Le prix de la souscription pour 1978-79 est de \$5.00 pour l'abonnement régulier et de \$10.00 pour l'abonnement de soutien.

Adresser toute correspondance à :

PHI ZERO  
a/s Service de documentation  
Département de Philosophie  
Université de Montréal  
2910 Boul. Edouard-Montpetit, ch. 423,  
Montréal, Qué.  
H3C 3J7

- 1. Acceptation de la charte de l'association
- 2. Adhésion de nouveaux membres
- 3. Informations
- 4. Rapport de gestion
- 5. Rapport de l'assemblée
- 6. Rapport de l'assemblée de l'année précédente
- 7. Rapport de l'assemblée de l'année précédente
- 8. Rapport de l'assemblée de l'année précédente
- 9. Rapport de l'assemblée de l'année précédente
- 10. Amendement à l'article 25 des Statuts
- 11. Le prix de la S.P.O.
- 12. Choix des membres du Comité de direction et du Comité d'administration
- 13. Divers
- 14. Liste de l'assemblée

L'AVENIR DE LA PHILO AU COLLEGE :  
UNE DECLARATION DU MINISTRE  
CAMILLE LAURIN

NDLR. Nous reproduisons ici un extrait d'un reportage paru dans le journal La Presse (Samedi, 9 sept. 1978) sous la signature de Michel Hotte. Il s'agissait d'un compte-rendu d'une tournée du Ministre Laurin dans le comté de Westmount:

"Plus tard, aux religieuses Congrégation Notre-Dame dont l'une prônait un retour à l'enseignement de la philosophie classique au niveau collégial afin de combattre les effets néfastes des idéologies d'inspiration marxiste-léniste qui s'y répandent, le ministre d'Etat au Développement culturel a révélé que la refonte qu'entreprendra sous peu son gouvernement dans ce secteur comprendra l'enseignement obligatoire de la philosophie (de même durée, avec valeur de huit crédits), mais selon une condition qu'il reconnaît lui-même comme surprenante. En effet, "le gouvernement sera dorénavant beaucoup plus présent dans l'orientation à donner à l'enseignement de la philosophie au niveau collégial" d'annoncer le ministre".

DOCU  
 Octa  
 ETAT  
 Guy B  
 Carig  
 Desc  
 Claude  
 J.N.  
 La11  
 Shei  
 Perron  
 Lfor  
 1. Ad  
 2. Ad  
 3. In  
 4. Ra  
 5. Ra  
 6. Ra  
 7. Ra  
 8. Ra  
 9. Ra  
 10. Am  
 11. Le  
 12. Ele  
 Con  
 13. Div  
 14. Leve

DOCUMENTSPROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
SOCIETE DE PHILOSOPHIE DU QUEBEC

Ottawa, vendredi 12 mai 1978, de 14:00 heures à 17:00 heures.

## ETAIENT PRESENTS (39) :

Guy Bouchard, Philippe Briand, Raymond Brouillet, J.P. Cardinal, Maurice Carignan, Marielle Cauchy, Venant Cauchy, Léon Charette, Maurice Descôteaux, M. Duhaime, Stanley French, Dominique Gagné, Paul Gagné, Claude Gagnon, Gilles Gauthier, Yvon Gauthier, T. Geraets, Georges Héjal, J.N. Kaufmann, Louise Marcil-Lacoste, Guy Lafrance, Yvon Lafrance, Alain Lallier, Guy Larocque, Michel Latulippe, Georges A. Legault, Jean Leroux, Sheila Mullett, Robert Nadeau, Claude Panaccio, Claude Perreault, Jacques Perron, C. Poissant, Serge Robert, Jacques Ruelland, Roger Savoie, Lior Sénécal, Yvon Simard, Jean Theau.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 mai 1977.
3. Informations.
4. Rapport du président.
5. Rapport du trésorier.
6. Rapport du responsable du recrutement.
7. Rapport du directeur de Philosophiques.
8. Rapport du directeur du Bulletin.
9. Rapport du comité CEGEP.
10. Amendement à l'article 25 des Statuts.
11. Le prix de la S.P.Q.
12. Election des nouveaux officiers au Bureau de direction et au Conseil d'administration.
13. Divers.
14. Levée de l'assemblée.

- P1 1) Il est proposé par Léon Charette, appuyé par L. Marcil-Lacoste: que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

- P2 2) Il est proposé par Robert Nadeau, appuyé par Claude Gagnon: que le procès-verbal de la réunion du 21 mai 1977 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Informations:

- a. Yvon Simard du CEGEP du Vieux-Montréal peut obtenir des tarifs intéressants pour aller en congrès en Europe.
- b. Alain Lallier nous informe que le colloque de la coordination provinciale aura lieu les 1 et 2 juin au CEGEP du Vieux-Montréal.

- 4) Rapport du président (versé au dossier de la S.P.Q.).

- 5) Rapport du trésorier:

Georges Legault présente le bilan financier de l'année passée.

- P3 Il est proposé par Lior Sénécal, appuyé par Léon Charette: que le bilan financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1977 soit adopté tel que présenté par le trésorier Georges Legault.

ADOpte A L'UNANIMITE

Informations sur l'année financière 1978.

- 6) Rapport du responsable du recrutement: Robert Nadeau.
- 7) Rapport du directeur de Philosophiques: Guy Bouchard.
- 8) Rapport du directeur du Bulletin: Claude Panaccio
- 9) Rapport du comité CEGEP (L. Marcil-Lacoste pour Josianne Ayoub).

Lecture et discussion du rapport distribué à l'assemblée.

- P4 Il est proposé par L. Marcil-Lacoste, appuyé par Alain Lallier: que l'assemblée générale accepte la réponse du comité CEGEP à l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation et que l'assemblée générale confie au bureau de direction le mandat de revoir le texte en tenant compte des suggestions de l'assemblée.

Venant Cauchy demande le vote: 30 pour  
0 contre  
1 abstention

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Amendement à l'article 25 des Statuts.

Lecture de la proposition du C.A. demandant à l'A.G. de voter contre l'avis de motion du B.D. pour amender les Statuts concernant le mandat du trésorier.

P5 Il est proposé par le Bureau de Direction:  
Qu'on ajoute à l'article 25 ce qui suit:

Dans le cas du trésorier son mandat débute avec l'année financière qui commence le 1er janvier suivant l'Assemblée générale.

Alain Lallier demande le vote: 0 pour  
30 contre  
0 abstention

REJETE A L'UNANIMITE

P6 11) Il est proposé par le Conseil d'administration: que l'on remette sine die la question du prix de la Société de Philosophie du Québec.

Georges Legault demande le vote: 15 pour  
4 contre  
11 abstentions

ADOPTE A LA MAJORITE

P7 12) Il est proposé par le Conseil d'administration que l'assemblée générale nomme les membres suivants pour constituer le prochain C.A. et Bureau de direction:

Président : Georges Legault (Cégep Bois-de-Boulogne)  
1er vice-président : Maurice Gagnon (Université de Sherbrooke)  
2e vice-président : Alain Lallier (Cégep de Trois-Rivières)  
Secrétaire : Raynald Valois (Université Laval)  
Secrétaire-adjoint : Jean-Paul Cardinal (Cégep Edouard-Montpetit)  
Trésorier : Sheila Mullett (Université Concordia)  
Président sortant : Raymond Brouillet (Université Laval)  
Québec : Michel Lamothe (Cégep de Limoilou)  
Louis Hallé (Cégep Lévi-Lauzon)

- Montréal : Georges Héjal (Université de Montréal)  
 André Vidricaire (UQAM)  
 Roger Savoie (Cégep St-Laurent)  
 Josianne Ayoub (Cégep du Vieux-Montréal)
- Outaouais : Théodore Geraëts (Université d'Ottawa)  
 Guy Lafrance (Université d'Ottawa)
- Chicoutimi : Rémi Sabbagh (Cégep de Chicoutimi)
- Acadie : Corinne Gallant (Université de Moncton)
- Rimouski : Raymond Lemieux (Cégep de Rimouski)
- Sherbrooke : Patrick MacDonald (Un. de Sherbrooke)  
 Gilles Boudrias (Cégep de Sherbrooke)
- Trois-Rivières : Claude Panaccio (UQTR)  
 René Peïlerin (Collège Laflèche)

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Divers.

- P8 a. Il est proposé par Claude Gagnon, appuyé par Robert Nadeau:  
 que l'assemblée générale accepte le principe de la formation d'un comité chargé de recueillir lorsque la chose est possible les archives personnelles des philosophes québécois qui passent de vie à trépas et d'en assurer la conservation; et que l'assemblée générale charge le C.A. de la nomination des membres de ce comité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- P9 b. Il est proposé par Georges Héjal, appuyé par Alain Lallier:  
 que l'assemblée générale vote au bureau de direction sortant et à ses collaborateurs des félicitations pour le travail accompli.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- P10 14) Il est proposé par Robert Nadeau, appuyé par Roger Savoie:  
 que l'assemblée générale soit levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Jean-Paul Cardinal  
 secrétaire-adjoint

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA S.P.Q. : 1977-78

Présenté devant l'Assemblée générale  
du 12 mai 1978.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la S.P.Q. a réussi à stabiliser son rythme de croisière en consolidant son organisation sur trois points et ce, grâce à la collaboration et à l'efficacité de mes collègues du Bureau de direction, du Directeur et du Directeur-adjoint de la revue Philosophiques, ainsi qu'au support des autres membres du Conseil d'administration et du Comité de rédaction de la revue.

Durant cette période, le Bureau de direction tint trois réunions officielles sans compter les multiples autres rencontres et communications téléphoniques de ses officiers. Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois.

Voici les principaux points où je considère qu'il y eut consolidation:

Tout d'abord dans le système administratif de la Société. Même si l'administration de celle-ci fonctionne encore et continuera de fonctionner, du moins selon les prévisions actuelles, principalement sur une base de bénévolat, elle a atteint un degré d'organisation qui en assurera l'efficacité. Nous devons ce résultat au travail gigantesque de notre trésorier monsieur Georges Legault, dont il vous fera rapport dans quelques instants.

Consolidation aussi par la mise sur pied d'un système de recrutement, qui devrait assurer à la Société le maintien du nombre de ses membres à un niveau suffisamment élevé et même son accroissement, nous l'espérons, afin de lui permettre de réaliser ses buts. Monsieur Robert Nadeau, premier vice-président, avec la collaboration du trésorier monsieur Georges Legault, fut l'artisan de cette opération. Il vous en fournira quelques aspects lors de son rapport.

Le troisième point de consolidation fut la revue Philosophiques. Après des difficultés de parcours dues en grande partie aux conditions dans lesquelles s'est effectué son transfert de la Faculté de philosophie

de l'Université d'Ottawa à la S.P.Q., je crois que la situation de la revue est en train de se normaliser tant sous l'aspect de la date de parution des numéros que sous celui de son financement. Sur ce dernier point, en plus de l'obtention d'une subvention du Conseil des Arts, nous avons entrepris des démarches auprès de la DIGES et fait une demande de subvention qui permettrait d'éponger le déficit de la revue. Je tiens ici à remercier, au nom de la Société, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Jacques Parent, pour l'appui qu'il a apporté à notre demande de subvention. Dans le programme de la DIGES, il est exigé que les demandes pour les revues scientifiques soient patronnées par une Institution universitaire. Et comme l'Université Laval patronnait déjà une demande pour le Laval théologique et philosophique, monsieur Guy Bouchard, directeur de la revue, et moi-même, professeurs à l'Université Laval, avons dû recourir aux bons offices de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour répondre à un voeu formulé lors de la dernière Assemblée générale, des mesures spéciales ont été prises pour accroître le nombre des abonnés institutionnels à Philosophiques. Madame Danièle Letocha, directeur-adjoint de la revue fut nommée responsable de cette opération et à sa demande un montant de \$400.00 pour fin de publicité lui fut accordé. De ce montant, \$200.00 provenaient d'un don personnel de monsieur Yvon Lafrance, ex-directeur fondateur de la revue. Au nom de la Société, nous l'en remercions sincèrement.

Monsieur Guy Bouchard vous fournira plus de détails sur l'état de la revue lors de son rapport à cette Assemblée.

Quant aux autres principales activités de la S.P.Q., je crois qu'elles se sont maintenues au niveau de qualité qu'elles avaient atteint antérieurement.

Le Bulletin a continué à relever le déficit de quatre parutions par période de cotisation à des coûts miraculeusement bas, grâce au travail inlassable de son Directeur monsieur Claude Panaccio et au support de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le Bulletin est un organe indispensable à la vie de la Société et nous espérons qu'il pourra poursuivre encore longtemps sa carrière.

Monsieur Panaccio nous parlera de l'état du Bulletin dans son rapport.

L'autre activité annuelle importante de la S.P.Q., le colloque interdisciplinaire, s'est tenue à l'Université de Sherbrooke le 26

novembre 1977 sur le thème: Philosophie et Droit. L'organisation entière de ce colloque fut sous la responsabilité de monsieur Maurice Gagnon, directeur du département de philosophie de cette Université. Il y accomplit un travail considérable. Ce fut un succès malgré les obstacles imprévus de dame nature. Vous vous souvenez, une tempête rendait les routes impraticables. Les actes de ce colloque paraîtront chez Bellarmin dans la collection Univers de la philosophie à l'automne 1978. Les frais du colloque furent entièrement couverts par des subventions du Conseil des Arts et de l'ACFAS et une contribution généreuse de l'Université de Sherbrooke. Nous en remercions ces organismes. Il y a actuellement des pourparlers entre la S.P.Q., la S.P.O. (Société de philosophie de l'Outaouais) et le département de philosophie de l'Université d'Ottawa en vue de l'organisation du prochain colloque interdisciplinaire.

L'organisation du présent congrès fut confié à monsieur Guy Lafrance de l'Université d'Ottawa. Nous le remercions pour le bon travail accompli.

Conformément au vœu formulé par l'Assemblée générale de mai 1977, le Comité de coordination provinciale de la philosophie tiendra à Montréal les 1er et 2 juin un colloque dont le thème sera: Dix ans d'enseignement collégial de la philosophie . . . et après?

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 11 mars 1978, il fut proposé par Robert Nadeau et secondé par Claude Panaccio que madame Josianne Ayoub du Cégep du Vieux-Montréal fût nommée présidente du Comité-Cégep et que ce Comité étudiat l'avis du Conseil Supérieur de l'Education sur la philosophie afin de préparer une prise de position qui pourrait être votée lors de cette assemblée générale. Vous avez entre les mains le texte de cette prise de position et il sera déposé devant cette Assemblée au cours de cette réunion.

Avant de terminer, je ne saurais passer sous silence la contribution indirecte des institutions collégiales et universitaires qui défraient en grande partie les coûts de secrétariat et des déplacements des officiers du Bureau de direction et du Conseil d'administration.

Au terme de mon mandat à la présidence de la Société, je tiens à remercier au nom de la Société tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de celle-ci et tout particulièrement mes collègues du Bureau de direction qui y ont accompli un travail formidable.

Raymond Brouillet  
Président de la S.P.Q.

BILAN FINANCIER DE LA  
SOCIETE DE PHILOSOPHIE DU QUEBEC  
PERIODE: 7 JUIN 1976 AU 3 FEVRIER 1978

1. SOMMAIRE:

Avoir au 1 juin 1976	2,214.78	
Revenus au 3 février 1978	4,368.42	
TOTAL:		6,583.20
Dépenses au 3 février 1978	4,446.82	
Avoir au 3 février 1978		2,136.38
SOLDES AUX COMPTES: au 3 février 1978:		
1. 9971-1 :	2,160,69	
2. 9971-2 :	40.76	
3. 9971 : 317.76		
<u>Comptes à recevoir:</u>		
Chèques 115 à 125: 382.83	-65.07	
		2,136.38
DEFICIT D'OPERATION POUR L'ANNEE:		78.40
(Le déficit de <u>Philosophiques</u> est à part)		

2. BILAN DETAILLE

1. <u>REVENUS</u>		4,368.42
1.1 Inscriptions:		
179 X 12.00 (Membres ordinaires 2 numéros de Philosophiques)	2,148.00	
46 X 8.00 (Membres étudiants 2 numéros de Philosophiques)	368.00	
26 X 8.00 (Membres ordinaires 1 numéro de Philosophiques)	208.00	
2 X 5.00 (Membres étudiants 1 numéro de Philosophiques)	10.00	
11 X 25.00 (Membres institutionnels 2 numéros de Philosophiques)	275.00	
Total des inscriptions: 264 membres	3,009.00	
1.2 Colloques et congrès:		921.50
1.3 Montants perçus lors de l'inscription mais retournés aux membres:		
1.3.1 Philosophiques: 22 membres ordinaires 22 membres ordinaires X 4.00 : 88.00 1 membre ordinaire X 2.00 : 2.00 1 membre étudiant X 3.00 : 3.00	93.00	
1.3.2 Double inscription: 3 membres ordinaires X 12 : 36.00		
1.3.3 Chèques retournés par la banque 1 X 12.00 3 X 8.00	36.00	
	165.00	165.00
1.4 Intérêts sur les comptes 9971-1 et 2:		224.67
1.5 Autres: Ministère des finances Ministère des finances 25.00 Inscription 1975 5.00 Bulletin vente 18.25	48.25	48.25
		<u>4,368.42</u> <u>4,368.42</u>

2.2 DEPENSES:2.2.1 Secrétariat Général:

511.76

1. Secrétariat (travaux) Chèque 91 : 25.00  
 Chèque 112: 21.99

---

 46.99

2. Matériel: Chèque 24: 20.00  
 " 61 24.30  
 " 62 12.90  
 " 81 31.00  
 " 82 28.50  
 " 89 19.50  
 " 97 30.00  
 " 98 8.67  
 " 117 4.73

---

 179.60

3. Photocopie:

00

4. Téléphones:

Chèque 92 28.89  
 " 96 2.75  
 " 98 .60  
 " 102 10.58  
 " 104 4.45  
 " 107 3.84  
 " 113 10.25  
 " 120 3.72  
 " 121 11.17  
 " 122 28.57

---

 104.82

5. Déplacements: (.10 du mille)

Chèque 62 21.90  
 " 92 80.00  
 " 98 20.00  
 " 110 20.00  
 " 112 22.25  
 " 118 16.20

---

 180.35

---

 511.76

2.2.2 BULLETIN: 611.72

Chèque	25	140.00
"	80	60.00
"	86	50.00
"	87	34.00
"	88	16.32
"	104	66.00
"	108	195.00
"	109	16.00
"	124	14.40
"	125	20.00

---

611.72 611.72

## 2.2.3 COLLOQUE - CONGRES 958.35

## 1. Colloque Philo-Psycho:

Chèques 51 à 59:	849.00
Chèque 90 :	72.50

---

921.50

## 2. ACFAS:

Chèque 108:	36.85
-------------	-------

---

958.35 958.35

## 2.2.4 PHILOSOPHIQUES 2,071.04

## 1. Montants retournés aux membres:

Chèques: 63-79:	68.00
" 83-85:	11.00
" 93-95:	10.00
" 99:	4.00

---

93.00

## 2. Abonnements à la revue:

Chèque: 106	879.00
Chèque: 114	1,027.00

---

1,906.00

## Abonnements:

179 membres ordinaires	X 8.00:	1,432.00
46 membres étudiants	X 6.00:	276.00
26 membres ordinaires	X 4.00:	104.00
2 membres étudiants	X 3.00:	6.00
11 membres institu- tionnels	X 8.00:	88.00
		<u>1,906.00</u>

## 3. Déplacements:

Chèque: 119	30.00
Chèque: 120	42.04
	<u>72.04</u>

Total des dépenses pour Philosophiques: 2,071.04

2.2.5 AUTRES: 293.95

Chèque 65 (ancien compte)	13.00
Chèques 100-101-115: (double inscription)	36.00
Chèque 116 (Archives)	200.00
Service bancaire:	8.95
Retours de chèques 1 X 12	
3 X 8	36.00
	<u>293.95</u>

293.95

---

TOTAL DES DEPENSES: 4,446.82

Date: 1e 3 mars 1978

Signature du Trésorier: Georges A. Legault

Date:

Signature des vérificateurs:

## ANNEXE I:

"PHILOSOPHIQUES": RELEVÉ CUMULATIF  
DEPUIS LA FONDATION DE LA REVUE

	Débit	Crédit	Solde cumulatif
1974	Dépenses	7,327.51	
	Revenus: ventes	977.20	977.20
	Dept. de philo.	350.00	350.00
	Conseil des Arts	3,937.00	
	Solde	2,063.31	2,063.31 Dt
1975	Dépenses	6,756.06	
	Revenus: ventes		1,341.20
	Dept. de philo.		1,050.00
	Conseil des Arts		4,800.00
	Solde		435.14
			1,628.17 Dt
1976	Dépenses	6,723.99	
	Revenus: ventes		1,467.15
	Conseil des Arts		4,224.00
	Solde	1,032.84	
			2,661.01 Dt
1977	Dépenses	9,075.07	
	Revenus: ventes		1,721.19
	Conseil des Arts		3,000.00
	Un. d'Ottawa		1,000.00
	Solde	3,353.88	
			6,014.89 Dt

ANNEXE II:

"PHILOSOPHIQUES": RELEVÉ DES REVENUS  
ET DES DÉPENSES POUR 1977

REVENUS

Ventes	1,721.19
Octrois: Conseil des Arts	3,000.00
Un. d'Ottawa	1,000.00
	<hr/>
	5,721.19

DEPENSES

Impression: No d'avril	2,913.70
No d'octobre (1)	5,000.00
Revision des manuscrits	300.00
Expédition	230.34
Papeterie, photocopie, etc.	57.36
Frais d'administration	
(33 1/3% des ventes)	573.67
	<hr/>
	9,075.07

Excédent des dépenses sur les revenus 3,353.88

(1) Coût approximatif (la facture n'est pas encore entrée).

Janvier 1978.

ANNEXE III:

"PHILOSOPHIQUES": RELEVÉ DES  
REVENUS ET DES DÉPENSES

<u>REVENUS</u>	<u>1977</u>	<u>Janv.-févr.</u> <u>(1978)</u>	<u>Total</u>
Ventes	1,721.19	1,461.00	3,182.19
Octrois: Conseil des Arts (1)	3,000.00		3,000.00
Un. d'Ottawa	1,000.00		1,000.00
	<u>5,721.19</u>		<u>7,182.19</u>
 <u>DEPENSES</u>			
Impression: No d'avril	2,913.70		2,913.70
No d'octobre (2)	5,000.00		5,000.00
Revision des manuscrits	300.00		300.00
Expédition	230.34	7.01	237.35
Papeterie, photocopie, etc.	57.36	49.67	107.03
Frais d'administration (33 1/3% des ventes)	573.67	487.06	1,060.73
	<u>9,075.07</u>		<u>9,618.81</u>
 Excédent des dépenses sur les revenus	3,353.88		2,436.62

(1) Un octroi de \$5,420.00 est entré pour 1978

(2) Coût approximatif (la facture n'est pas entrée)

M.P. S.J.

DOCUMENTS

LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION ET  
L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE :  
DEUX NOUVEAUX DOCUMENTS

NDLR. Le Bulletin de la S.P.Q. continue de suivre le débat suscité par l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation sur les "polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au collège". On se souviendra que le numéro d'avril (vol. IV, no 1) avait publié cinq documents relatifs à cette question (dont le texte même de l'avis du CSE), et le numéro de juillet (vol. IV, no 2) en avait ajouté quatre autres. C'est dans cette foulée que nous reproduisons ici:

- 1) la prise de position de la coordination provinciale de philosophie, rendue publique le 25 août dernier;
- 2) un communiqué de presse diffusé par la Ligue du Droit de l'Homme, le 4 juillet dernier.

REACTION DE LA COORDINATION PROVINCIALE A L'AVIS  
DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

Lettre de présentation

Trois-Rivières, 25 août 1978.

Monsieur Jacques-Yvan Morin  
 Ministre de l'éducation  
 Cabinet du Ministre  
 1035 rue de Lachevrotière  
 Québec.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du débat soulevé par l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation sur les "polarisations culturelles et politiques dans

l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au collège", le Comité de coordination provinciale de l'enseignement de la philosophie a étudié cet avis et aimerait vous communiquer sa réaction (ci-jointe).

Nous tenons, par ailleurs, à vous remercier de nous avoir fait parvenir votre propre réponse aux recommandations du Conseil. (Lettre du 5 mai 1978). Votre position rend beaucoup plus justice au travail des professeurs de philosophie du réseau collégial.

Les différents problèmes que vous soulevez ont été discutés lors du colloque que notre comité a organisé au Cégep du Vieux-Montréal, les 1 et 2 juin dernier. Nous nous ferons un devoir de vous faire parvenir les actes de ce colloque.

Veillez, Monsieur le Ministre, recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Alain Lallier  
Coordonnateur provincial

## Réaction à l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation

### Préambule

"Suite à la réunion du Comité de coordination de la philosophie tenue à Montréal le 31 mai 1978, le Comité tient à rappeler qu'il rassemble des représentants de l'ensemble des départements de philosophie du réseau collégial et que ces représentants sont beaucoup mieux informés de ce qui se passe dans les départements que ne l'est le Conseil Supérieur de l'Éducation".

### 1ère partie

"C'est pourquoi:

#### A. NOUS AFFIRMONS:

1. que la cible privilégiée de l'avis récent du C.S.E. bien qu'il fasse allusion en son titre à d'autres disciplines qu'assez étrangement il ne nomme pas, est l'enseignement de la philosophie;

2. que l'argumentation générale du C.S.E. est irrecevable en raison de ses contradictions, de ses insuffisances et de ses généralisations hâtives;
3. que la position du C.S.E. est essentiellement basée sur des rumeurs plutôt que sur une étude approfondie et solidement fondée sur la pratique réelle de l'enseignement de la philosophie dans l'ensemble du réseau collégial;
4. que la soi-disant neutralité idéologique est une position irréaliste et stérilisante face à la fécondité du débat permanent et qu'elle entre en contradiction avec une autre position formulée dans le même document (cf. *Éléments de réflexion*, p. 1);
5. qu'il y a contradiction entre le fait que les étudiants sont "à l'âge des choix fondateurs et des disciplines de vie" et l'hypothèse de remettre à plus tard la discipline la plus susceptible de favoriser ces choix et d'établir ces synthèses;
6. que le C.S.E. s'appuie sur l'étude des rapports, consultations, recherches non identifiées et qu'il tranche d'autorité sur des questions qui sont éminemment du ressort des spécialistes de la discipline;
7. que le Comité de coordination de l'enseignement de la philosophie n'a jamais été invité par le C.S.E. à lui présenter le résultat de ses travaux.

#### B. NOUS DEPLORONS:

que le C.S.E. ne précise pas les chefs d'accusation au nom desquels il fait le procès de "certains enseignements et de certains enseignants".

#### 2ième partie

EN CONSEQUENCE LE COMITE DE COORDINATION DEMANDE QUE LE MINISTRE DE L'EDUCATION:

1. revise la procédure de mise en nomination des membres du C.S.E.;
2. donne comme mandat prioritaire au C.S.E. de se doter des procédures lui permettant:
  - a. d'améliorer ses modes de cueillette des données de façon à éviter les généralisations hâtives;
  - b. d'établir de façon formelle des critères d'interprétation de ces données.

3. exige du C.S.E. la diffusion publique des procédures de cueillette et d'interprétation des données;
4. incite le C.S.E. à se tenir au courant des recherches, des travaux et des publications de la coordination;
5. prenne en considération le bon travail fait par le plus grand nombre de professeurs de philosophie du réseau collégial, dont la diversité, la conscience professionnelle et le dynamisme contribuent à la formation fondamentale des étudiants;
6. considère qu'il est inutile, vu les mécanismes de contrôle déjà existants, d'instituer présentement une enquête sur ce sujet;
7. exige, étant donné sa représentativité et sa fonction, d'être consulté dans la perspective de la parution du Livre blanc et des recommandations qu'il contiendra touchant l'enseignement de la philosophie.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Montréal, 4 juillet 1978.

Liberté académique mise en danger dans les cegep

La Ligue des Droits de l'Homme réagit à une recommandation du Conseil Supérieur de l'Education.

Le Conseil Supérieur de l'Education, dans une recommandation datée du mois de mars 1978, entend proposer une politique de neutralité idéologique de l'enseignement, et plus particulièrement de l'enseignement de la philosophie dans les cegep. Plus encore le Conseil Supérieur suggère d'étendre au contenu même de l'enseignement le pouvoir d'institution d'enquête du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Et comme si cela n'était pas suffisant, il entend même suggérer de supprimer la philosophie dans la programmation obligatoire des cegep sous prétexte que les étudiants pourront aborder cette matière de façon plus "profonde" plus tard tout au long de la vie adulte.

La Ligue des Droits de l'Homme voit dans ces recommandations une entrave sérieuse à la liberté d'enseignement et alerte l'opinion publique sur cette question.

Question d'ailleurs d'autant plus importante que le système d'éducation québécois semble entrer depuis quelques années dans une phase de contre-réforme: institution d'un contrôle gouvernemental par la voie de modifications dans les techniques budgétaires et par l'introduction projetée de certains mécanismes d'analyse institutionnelle, tentatives successives de suppression des contenus "non rentables" comme la philosophie, plafonnement des fonds publics privant les institutions des ressources additionnelles requises pour atteindre les objectifs de démocratisation.

Ces tentatives de contrôle de contenu de l'enseignement nous inquiètent, alors que le Québec a définitivement quitté l'ère du consensus idéologique pour déboucher sur une société nettement pluraliste

où les groupes sociaux, exerçant leurs droits d'expression et d'association, proposent des projets de société répondant à divers systèmes de valeurs et de solidarités.

Plutôt qu'entretenir une peur que nous avons payée si cher dans le passé, plutôt que se protéger en fermant portes et volets, la société québécoise doit manifester plus que jamais sa volonté d'un débat ouvert animé d'un esprit de tolérance.

La répression idéologique conduit à la stagnation, au statu quo. Et cela est tout particulièrement manifeste dans ce secteur important de l'enseignement qu'est la philosophie, discipline où on traite des droits, des valeurs, des projets individuels et collectifs, des solidarités, de la liberté, où se développe l'apprentissage au sens critique.

D'ailleurs, dans cette même recommandation, le Conseil Supérieur réussit le tour de force de reconnaître le pluralisme et l'importance de "favoriser une saine et féconde confrontation", tout en concluant son discours par une double proposition d'une clause de neutralité idéologique et d'un pouvoir accru d'intervention gouvernementale en ce domaine. La Ligue des Droits de l'Homme souligne le caractère contradictoire voire rétrograde de cette proposition du Conseil Supérieur de l'Education visant à une neutralité en matière de réflexion sur les valeurs.

Proposition d'autant plus surprenante qu'un des trois membres dissidents du Conseil Supérieur d'Education note qu'aucune enquête n'a permis de vérifier les cas où l'enseignement de la philosophie aurait été "détourné de ses fins".

C'est en fait par l'intolérance idéologique et par l'imposition d'une neutralité contrôlée par l'Etat que le Conseil Supérieur répond à l'intolérance appréhendée.

Déjà cette prise de position du Conseil Supérieur d'Education ouvre la porte à la censure sinon à la chasse aux sorcières. La Ligue des Droits de l'Homme craint les conséquences graves que pourra avoir dans l'avenir la prise de position du Conseil Supérieur d'Education. De telles propositions ont pour effet d'instaurer un climat propice à des décisions arbitraires et à des délations en matière de contenu d'enseignement.

A ce sujet la Ligue des Droits de l'Homme trouve fort inquiétante une décision récente du Cégep de Saint-Jean qui, de l'avis unanime du département de philosophie et de l'assemblée syndicale de ce cégep, sans enquête sérieuse et équitable, refuse un renouvellement de contrat à un professeur de philosophie.

La Ligue des Droits de l'Homme appuie publiquement la demande faite à la Commission des Droits de la Personne de faire enquête sur ce cas particulier et entend suivre de près ce dossier.

Enfin la Ligue des Droits de l'Homme demande au Conseil Supérieur d'Education de reprendre sa recommandation intitulée "les polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie", et d'attirer plutôt l'attention du Ministre sur l'importance des libertés académiques.

Plus particulièrement la Ligue des Droits de l'Homme dénonce les recommandations du Conseil Supérieur de l'Education sur l'opportunité d'introduire une clause de neutralité idéologique de l'enseignement et sur l'extension du pouvoir d'enquête gouvernementale aux questions touchant l'enseignement...

La Ligue des Droits de l'Homme, par son comité sur les libertés académiques, entend demeurer vigilante face aux tentatives possibles de restriction des droits fondamentaux d'information et d'expression dans le domaine de l'éducation.

Pour de plus amples informations:

Paul Bélanger : 679-4114

Roger Larose : 424-3098

Gaëtan Perreault : 522-0904

CONTRIBUTIONSREFLEXIONS SUR UN SONDAGE A PROPOS  
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE A DRUMMONDVILLE

La mode est présentement aux enquêtes et aux sondages. Le questionnaire que nous reproduisons ici a été préparé par l'Association des Parents du Cégep de Drummondville et envoyé à tous les parents qui ont (ou qui auront à partir de septembre) un ou des enfants dans l'institution.

Les quelques observations qui suivent n'engagent que celui qui les a écrites.

Lettre de présentation du questionnaire

Drummondville, Qué., juin 1978.

Chers Parents,

La venue de l'étape CEGEP dans le système d'éducation, a contribué à des transformations majeures des programmes d'études. Tout étudiant, en y franchissant le seuil, doit obligatoirement suivre des cours de Philosophie pour l'obtention de son diplôme d'études collégiales. (D.E.C.)

La Philosophie, qui se veut d'être "L'Amour de la Sagesse", y est selon nous, MAGISTRALEMENT BAFFOUEE.

Ces cours ont subi depuis quelques années, des changements tels qu'il est devenu difficile de les appeler encore des cours de Philosophie.

Pour certains professeurs, ils sont devenus, ce que l'on pourrait presque nommer une "Tribune Libre" à la diffusion d'idéologies personnelles, dont le Marxisme.

Celui-ci laisse chez nos jeunes, un esprit critique négatif, révolutionnaire, à tout ce qui regarde le système capitaliste, alors que la doctrine marxiste y est présentée dans son ensemble, comme un mode de vie idéal, tout en se gardant bien de laisser voir les aspects néfastes de cette idéologie.

L'Association des Parents désire connaître l'opinion des Parents des étudiants actuellement au CEGEP, et de ceux qui y entreront en septembre, concernant les cours de Philosophie dispensés depuis quelques années. De même, l'Association des Parents aimerait recevoir de votre part des suggestions pouvant apporter une amélioration à l'enseignement de la Philosophie.

Nous vous demandons donc de répondre, au meilleur de vos connaissances, aux questions suivantes et de nous faire parvenir la feuille ci-jointe avant le 23 juin si possible.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration,

Nous demeurons,

Vos tout dévoués,

Gisèle Saint-Pierre  
Présidente

L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES DU CEGEP BOURGCHÉMIN  
CAMPUS DE DRUMMONDVILLE.

Texte du questionnaire

SONDAGE

A TOUS LES PARENTS D'ETUDIANTS DU CEGEP, ANCIENS ET NOUVEAUX

1. Avez-vous entendu parler de l'enseignement de la Philosophie au Cégep?    oui.....                    non.....
2. Quelle impression émerge des cours de Philosophie?  
bonne.....    mauvaise.....    inquiétante.....
3. Votre enfant vous a-t-il parlé de l'enseignement du Marxisme au Cégep?    oui.....                    non.....

4. Votre enfant a-t-il éprouvé un certain traumatisme à la suite de ces cours? oui..... non.....
5. Discutez-vous avec votre enfant de cette idéologie? oui..... non.....
6. Souhaiteriez-vous un autre climat culturel au niveau de l'enseignement de la Philosophie? oui..... non.....
7. Aimeriez-vous que l'enseignement porte sur d'autres idéologies?  
 oui..... non.....  
 (1) Moderne d'inspiration chrétienne.....  
 (2) Matérialiste.....  
 (3) Existentialiste.....
8. Suggérez-vous une restructuration de l'enseignement de la Philosophie au Cégep? oui..... non.....
9. Dans quelle ligne de pensée?  
 (1) Moderne d'inspiration chrétienne.....  
 (2) Matérialiste.....  
 (3) Existentialiste.....
10. Opinions et suggestions.....  
 .....  
 .....

### Quelques réflexions

Que l'enseignement de la philosophie dans les Cégeps soit contesté, c'est un fait que même les professeurs de philosophie ne peuvent ignorer. Depuis un an, on n'aura jamais tant parlé de philosophie dans les médias d'information. Je crois que l'Avis du Conseil Supérieur de l'Éducation y est pour quelque chose<sup>1</sup>. Par cet Avis, le Conseil Supérieur de l'Éducation a porté le débat sur la place publique. Les interventions sont nombreuses et viennent d'un peu partout. D'ailleurs, il ne faut pas croire que seule la discipline philosophique est présentement en crise. L'école toute entière est mise en question et ce, depuis plusieurs années<sup>2</sup>.

Mon intention n'est pas de reprendre toutes ces interrogations et réactions, l'heure n'est pas encore à la synthèse. Je voudrais souligner dès le départ qu'une telle interrogation, malgré son importance, peut toutefois s'engager dans des avenues dangereuses et malsaines, ce qui aurait pour effet d'éliminer les questions de fond et de faire ressurgir en vitesse les préjugés et les erreurs que l'on voulait au départ corriger.

Les intentions qui motivent l'Association des Parents des Élèves du Cégep Bourgchemin (Campus de Drummondville) sont sûrement bonnes. Que les parents prennent enfin la décision de s'occuper de l'enseignement que reçoivent les élèves, qu'ils désirent participer au meilleur de leur connaissance à cette activité et même intervenir de façon directe ou indirecte sur les contenus de cours, je pense que nous devons nous en réjouir, dans la mesure où il s'agit là d'une intervention démocratique fort louable. Depuis le temps que nous critiquons la manière dont on a organisé la démocratie des écoles, il ne faudrait pas, maintenant qu'on exige plus qu'une simple accessibilité pour tous à des services, reculer devant l'idée que les parents puissent désormais avoir leur mot à dire dans les écoles.

Ce n'est d'ailleurs pas cette initiative en tant que telle que je veux mettre en cause. Que l'Association des Parents du Cégep de Drummondville désire connaître l'opinion de l'ensemble des parents sur ce qu'ils souhaitent voir enseigner en philosophie au niveau collégial; c'est là un geste positif. Mais que l'enquête soit alors conforme aux strictes normes de l'objectivité ou du moins qu'elle soit conçue de façon à ne pas hypothéquer les résultats.

En tant que professeur de philosophie, mais surtout en tant qu'individu soucieux comme les autres de voir l'enseignement au collégial s'améliorer, je m'insurge contre la façon dont procède l'Association des Parents du Cégep Bourgchemin.

La lettre de présentation au questionnaire, que cette Association de Parents a fait parvenir à tous les parents des élèves, m'apparaît tendancieuse et risque ainsi de fausser non seulement les résultats (ce qui ne serait pas si grave: ce n'est pas la première fois que des erreurs de ce genre se produisent!!!) mais le débat tout entier. Une action aux intentions louables pourrait alors servir à envenimer une situation déjà passablement pourrie et que tout le monde déplore (parents, étudiants, professeurs et administrateurs).

Il n'est jamais bon de réagir trop rapidement pour régler une crise. Des gestes prématurés ne font qu'aggraver la situation. Les

chances de s'en sortir s'amenuisent et l'on place les intervenants sur la défensive. Tout espoir de règlement est alors impossible.

1.

Ma première remarque porte sur la lettre de présentation. On y affirme, tout de go, que l'enseignement de la philosophie dans les Cégeps y est magistralement BAFOUE. Cette affirmation, qui ne s'appuie évidemment sur aucun fait, (du moins il n'en n'est pas question dans la lettre) aurait pu être une réponse au questionnaire, mais elle apparaît ici tout à fait gratuitement. Il ne faudrait quand même pas penser qu'elle n'influence en rien les personnes qui auront à répondre quelques instants plus tard au questionnaire.

L'un des principes de base qui guide un analyste, lorsqu'il doit effectuer une enquête pour connaître l'opinion des gens sur une situation, c'est le suivant: en aucune façon le répondant ne doit être influencé par une réponse plutôt qu'une autre. En aucune façon, on ne doit lui indiquer des éléments de réponse possible. C'est par souci d'objectivité et aussi parce qu'on respecte la liberté du répondant que ce principe de base est posé.

Un individu qui voudrait connaître l'opinion des gens sur les conditions salariales des joueurs de hockey dans la Ligue Nationale, ne pourrait pas, par exemple, dans la lettre de présentation à son questionnaire affirmer: "Les joueurs de hockey sont présentement grassement payés et l'on peut se demander si c'est le hockey ou l'argent qui les intéresse".

C'est justement cette erreur grossière que commet l'Association des Parents en signalant au répondant que les cours de philosophie "ont subi ....., des changements tels qu'il est devenu difficile de les appeler encore des cours de philosophie".

2.

Le marxisme est une philosophie comme les autres. De plus, c'est une philosophie vivante qui, dans notre société, comme ailleurs, a beaucoup d'adeptes. Elle est peut-être contestée et contestable, mais encore faut-il faire attention aux critiques qu'on peut formuler.

Une ambiguïté profonde plane sur cette question dans la lettre de l'Association des Parents. Ambiguïté qui n'est pas sans danger puisqu'elle provoque une incompréhension ou tout au moins une confusion

qui encore une fois peut fausser les résultats et une véritable discussion sur la question de l'enseignement de la philosophie dans les Cégeps.

Les cours de philosophie, nous dit-on, "sont devenus, ce que l'on pourrait presque nommer une tribune libre à la diffusion d'idéologies personnelles dont le Marxisme". C'est très peu connaître les fondements de la philosophie marxiste que d'affirmer une telle chose. Aucun militant marxiste ne va prétendre que la philosophie marxiste est une idéologie personnelle; s'il le faisait, on peut penser qu'il est un très mauvais marxiste et qu'il n'a pratiquement rien compris à cette philosophie (ce qui est fort possible par les temps qui courent!). Nous avons eu au Québec de très mauvais thomistes, qui n'ont su d'ailleurs que déformer cette pensée. A long terme, ces penseurs qui vivent uniquement de la pensée déformée d'un maître, finissent par disparaître ou se taire. Ils ont parfois eu le temps de détruire le sens critique de bien des individus.

Bien sûr, on pourra me répondre: ce n'est pas exactement ce que cette phrase veut dire. C'est jouer sur les mots que de nous obliger à tout définir. N'est-ce pas là l'astuce la plus fréquemment utilisée par le philosophe? Faire patiner les autres sur les mots, tout en évitant le problème de fond.

Considérant cette objection à la lettre, je reprends donc l'affirmation et je tenterai cette fois d'exprimer clairement ce que cette phrase sous-entend et d'en analyser les conséquences.

Il y a des professeurs qui enseignent le marxisme comme étant la seule et unique philosophie et qui obligent l'ensemble des étudiants à critiquer la société capitaliste en utilisant cette philosophie comme une "vérité". Le marxisme est présenté comme un dogme à suivre et l'étudiant ne doit en aucune façon (en classe, dans ses travaux ou examens) déroger aux principes, sous peine de sanctions sévères qui peuvent aller jusqu'à lui faire échouer le cours.

Voilà ce que je crois lire dans l'affirmation de l'Association des Parents. Voilà ce qui est généralement considéré comme inacceptable. Que ce phénomène se produise, qu'il soit condamnable, je pense que c'est indéniable. Mais à y réfléchir on se rend vite compte que non seulement il n'est pas nouveau ce problème, mais qu'il est bien difficile à résoudre.

Que doit-on enseigner aux élèves? Est-ce qu'il y a une doctrine dans notre société qui peut provoquer l'unanimité? Acceptons-nous dans les faits que le "pluralisme des idées" existe dans notre société?

Comment peut-on concrétiser dans l'école, cette liberté de parole pour tous? Ce qui est une vérité pour les parents, est-ce nécessairement ce que l'étudiant doit entendre à l'école? Comment développer le jugement critique chez l'élève? Toutes ces questions, qu'on évite soigneusement de poser, tant dans les familles, qu'à l'école et dans la société en général, montrent bien qu'il est devenu difficile "d'éduquer". Entre un pluralisme théorique et un pluralisme dans les faits, il y a une marge.

Quoi de plus difficile à définir pour des parents que les valeurs fondamentales qu'ils voudraient voir enseigner à leurs enfants? Le professeur de philosophie n'échappe pas à cette difficulté: il vit et pense à l'intérieur de la même société et il lui est aussi difficile de répondre à ces questions. Une société qui est fortement déchirée par des débats ne peut tout de même pas avoir des écoles qui ne vivent pas et ne ressentent pas ces déchirements. Que des professeurs décident que le marxisme peut constituer une réponse valable pour l'avenir de cette société, ce n'est quand même pas si dramatique. On ne reproche pas à un catholique son allégeance au catholicisme. Pourtant on est très sévère envers le marxisme, on voudrait bien souvent l'éliminer de nos écoles (ce qui est à mon avis, agir de manière aussi dogmatique), sous le prétexte qu'il perturbe les étudiants ou pire les "traumatise", comme le laisse entendre le questionnaire de l'Association des Parents.

Si la disparition du marxisme comme philosophie enseignée dans les écoles, est le but que vise cette Association de Parents, on peut vite conclure qu'il s'agit ici d'une bataille entre deux dogmes. La solution n'est pas dans le pluralisme, mais dans l'écrasement pur et simple de l'opposant.

Le pluralisme ne peut d'ailleurs être une solution. Cette question ne peut pas être débattue ici; je souligne toutefois que les professeurs de philosophie des Cégeps ont commencé à réfléchir sur ce problème lors d'un Colloque qui a eu lieu au Cégep du Vieux-Montréal les premier et deux juin derniers. J'espère seulement qu'on pourra bientôt ramener le débat à un autre niveau que celui proposé par l'Association des Parents.

### 3.

Tous les rapports et enquêtes sur la situation de l'enseignement au collégial (Nadeau, GTX, Livre Blanc) sont unanimes sur un point. L'étudiant de niveau collégial doit être considéré comme un jeune adulte. Il vient y parfaire une formation intellectuelle et pratique qui a commencé au primaire et au secondaire. Au collégial, il est en mesure d'aborder les problèmes sociaux et de s'interroger sur les différents modèles proposés pour l'avenir d'une société. Le Cégep n'est

donc pas un simple lieu d'apprentissage, c'est aussi là que la critique et la rigueur intellectuelle doivent s'ajouter à tout le reste.

Il semble bien que ce soit le dernier souci des intervenants en éducation. On peut même se demander si le premier objectif visé, tant par les parents que par certains professeurs, n'est pas de tuer chez l'étudiant cette dimension critique et cette rigueur. Si l'on considère les gestes posés par ces deux groupes, il apparaît évident que l'étudiant n'est pas un adulte et que l'on s'inquiète fort peu de ce qu'il peut penser. Nous assistons à un duel entre professeurs et parents et le but poursuivi n'a rien à voir avec une amélioration de la qualité de l'enseignement. Il s'agit surtout de savoir qui des deux pourra le mieux manipuler cet objet que l'on nomme "étudiant".

Quand des parents se proposent d'effectuer un contrôle idéologique sur ce que doit entendre ou apprendre un étudiant c'est qu'ils le considèrent comme un enfant. On ne dicte pas à un adulte ce qu'il doit savoir; on croit généralement que l'adulte est assez éveillé et conscient pour faire un choix parmi ce qu'on lui offre.

Quand des professeurs s'engagent dans le marxisme tête baissée et désirent faire de cette philosophie la "seule et unique vérité", quand ils pensent que le fait de l'imposer à tous est le seul bienfait, non seulement l'étudiant pour eux n'est pas un adulte, mais nous devons nous interroger sur leur propre propension à se penser comme tel.

Chose certaine, c'est l'étudiant qui souffrira le plus de l'intransigeance des deux groupes. Parce que l'on ne cessera pas de parler en son nom sans jamais le consulter. Un sondage sur les intentions des étudiants en matière d'éducation au niveau collégial montrerait, je crois, que ces derniers ne sont, dans la majorité des cas, ni absolument dans le camp des parents, ni absolument pour les professeurs. C'est surtout en eux qu'ils iront chercher ce dont ils ont besoin pour vivre dans cette société.

Les étudiants ne se reconnaissent pas plus dans les valeurs traditionnelles des parents, que dans le discours théorique, mais tout aussi moral, des professeurs. Les étudiants seraient les premiers à pouvoir mettre le doigt sur les contradictions quotidiennes des parents et des professeurs. Ils seraient les premiers à pouvoir mettre en accusation les parents aux discours moralisateurs, mais qui ne font pas le moindre petit geste pour changer la société. Même chose pour ces professeurs marxisants, révolutionnaires verbeux, qui ne reculent devant rien pour augmenter leur salaire, tout en se définissant comme des travailleurs et des prolétaires.

L'étudiant n'est pas un objet qu'on manipule comme on le désire. Sous le couvert de vouloir son bien, on est souvent aussi dogmatique que ceux que l'on veut dénoncer. Cette manière d'agir est tout aussi mauvaise et elle cache un abus de pouvoir tout aussi néfaste. Il y a des parents qui cachent mal leur autoritarisme et leur volonté de voir leurs enfants leur ressembler à tout prix. Il y a des professeurs qui cachent mal leur insécurité et qui se réfugient trop facilement dans une philosophie qu'ils réussissent à figer et à rendre tout à fait inefficace. Ces situations sont bien réelles et regrettables, à la fois pour l'éducation et le marxisme.

4.

Lorsque l'on lit le questionnaire de l'Association des Parents, on a l'impression que seule la philosophie marxiste est enseignée dans les Cégeps. Si c'était le cas, il faudrait comprendre que nous avons mis peu de temps pour passer du dogme thomiste au dogme matérialiste. Je pense que c'est loin d'être le cas. La solution n'est pas dans le choix d'une nouvelle doctrine, comme le suggèrent certaines des questions. Par expérience, je sais qu'il suffit d'obliger des personnes à penser telle ou telle chose pour qu'aussitôt elles s'engagent dans la voie contraire. Réaction saine et tout à fait normale. Quand on prétend nous dire toute la vérité, c'est que l'on veut nous cacher quelques vérités. En demandant aux parents de choisir une autre philosophie que le marxisme, on est bien loin d'une solution. On s'engage justement dans un cul-de-sac total.

Ce n'est certainement pas en posant de telles actions que la situation dans les Cégeps va se transformer. Un tel questionnaire, et je crois que n'importe quel analyste un tant soit peu objectif pourrait le confirmer, ne nous apprendra rien sur le problème, ou simplement ce que nous savions déjà. J'espère qu'ils sont plusieurs, parmi les parents ayant reçu ce questionnaire, à en avoir vu l'inutilité. En tous les cas, ceux qui me l'on fait parvenir savaient que rien de bon ne pouvait sortir d'une telle enquête. J'espère qu'on me croira si je vous dis qu'ils sont bien loin d'être des militants marxistes!

#### NOTES

1. Polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au collège. Document de travail. Conseil Supérieur de l'Éducation, 9.2.78, 6 pages.
2. Voir à ce sujet le livre de Jacques Grand'Maison, L'école enfirouapée, éd. Stanké, Montréal, 1978, 156 pages.

Marc Chabot  
 professeur de philosophie  
 Cégep François-Xavier Garneau

A PROPOS DU LIVRE VERT SUR L'ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE :

Texte d'un mémoire présenté par M. Michel Latulippe, professeur de philosophie au Collège Régional Côte-Nord (Campus Manicouagan) sur le Livre Vert du Ministre de l'Éducation M. J.-Y. Morin, consacré à l'enseignement primaire et secondaire et intitulé "L'Avenir passe par l'éducation."

1. Présentation

Le présent mémoire demeure le produit d'une interrogation sur les secteurs fondamentaux du Livre Vert. L'étude de celui-ci facilite la compréhension des objectifs globaux du Ministère dans d'autres secteurs de l'éducation.

A notre avis, deux aspects composent ce document, l'appareillage technique et le corpus idéologique qui l'enveloppe. Nous touchons principalement les concepts qui animent l'utilisation des instruments de gestion.

Ce mémoire demeure sommaire mais il se veut un point de départ pour des implications concrètes futures.

2. Le Livre Vert, ouvrage scientifique ou démagogique?

Le Livre Vert n'offre pas l'apparence d'un travail scientifique sur une éventuelle réforme en profondeur du monde de l'enseignement. En effet, il est avant tout un ouvrage politique, idéologique, voire même démagogique.

Pourquoi? Parce que la façon dont il est construit: termes vagues, imprécis, laisse place aux réponses imprécises, à la confusion, aux promesses non remplies. Voici quelques exemples.

Dans la phrase suivante: "En d'autres mots, ces écoles ont voulu se donner un programme d'action qui leur fût propre et dans lequel elles fussent disposées à investir leurs énergies". (5.17)

Par ces écoles, doit-on entendre

- 1) Le bâtiment matériel?
- 2) Les enseignants?
- 3) Le soutien?
- 4) Le personnel d'encadrement?
- 5) Les étudiants?
- 6) La direction?

Dans le but de répondre à cette question, nous renvoyons aux numéros 4.23 et 4.24:

"Au Ministère de l'Education, un premier projet de décentralisation... a fait l'objet d'un document.... Ce document a été soumis à la consultation des commissions scolaires et discuté en détail avec leurs fédérations..." (4.23)

"... Le but recherché demeure toujours celui d'améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles publiques. Le moyen proposé est celui d'une définition plus claire des compétences respectives du Ministère de l'Education et des commissions scolaires". (4.24)

Le contenu du terme vague "école", se précise donc davantage.

Le mot école, dès lors, est à mettre en relation avec: Ministère de l'Education, décentralisation, commission scolaire.

Or, Ministère de l'Education et commission scolaire impliquent le concept de gestion.

Ainsi, en d'autres mots, par "ces écoles ont voulu se donner un programme d'action qui leur fut propre", l'on doit entendre, au lieu de ces écoles, la gérance de ces écoles.

La décentralisation n'a pour but que de répondre aux besoins de gestion pour "améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles publiques". (4.24)

Cette amélioration affecte par conséquent le projet éducatif.

Généralement, l'on admet qu'un terme se comprend clairement dans la mesure où on le définit de façon rigoureuse. Du moins, c'est ce que les étudiants affirment. Et justement, un des objectifs pédagogiques de la langue maternelle, expression écrite deuxième (2<sup>o</sup>) cycle, consiste à:

- "Rédiger des textes d'une certaine complexité à l'aide d'un vocabulaire varié et précis".
- "Découvrir le sens des mots en identifiant les racines, les suffixes, les préfixes"

(Livre Vert p. 81)

et de plus, en ce qui nous concerne, distinguer les éléments que le Livre Vert contient. Objectif que l'on retrouve aux OBJECTIFS DE FORMATION. Langue maternelle, lecture, littérature, 2<sup>o</sup> cycle.

- "Pouvoir découvrir les idées contenues dans un document et identifier les procédés littéraires utilisés par l'auteur".

(Livre Vert p. 82)

Ces objectifs de formation, visent entre autres, la découverte du sens des mots, la précision.

Or, pour qu'un terme soit précis, il doit être correctement défini et les tentatives de définition ne cadrent pas avec ces Objectifs de Formation du deuxième (2<sup>o</sup>) cycle du secondaire. En outre, un principe tacite veut qu'une plus grande précision accompagne les concepts fondamentaux. Dans le secteur de l'éducation, le concept PROJET EDUCATIF doit posséder cette précision parce que ce concept est fondamental dans le Livre Vert.

Qu'entend le Livre Vert par PROJET EDUCATIF? "Cette idée de projet éducatif (...) résulte généralement d'une tentative de définition des objectifs éducatifs à laquelle on assiste depuis quelques années. (...) Cette tentative s'exprime de plusieurs façons: gestion par objectifs, par projets, par programmes, etc.". (5.15)

Outre le fait de ne pas répondre aux Objectifs de Formation du secondaire 2<sup>o</sup> cycle, cette "définition" constitue une démonstration flagrante du pourquoi de la réforme qui en est, d'abord et avant tout, une de gestion et non de pédagogie.

#### 1. Valeurs de l'éducation versus intérêts sociaux

"(...) L'éducation étant intimement liée aux valeurs culturelles et sociales, chaque milieu voudra la voir gérée dans un style qui correspond aux caractéristiques et aspirations qui lui sont propres". (4.19)

A notre avis, une réforme valable dans le secteur de l'éducation passe par l'enseignement et le but de "l'école" ou plutôt d'une maison d'enseignement est contenu dans son appellation.

En effet, le terme MAISON D'ENSEIGNEMENT exprime très bien le pourquoi de sa raison d'être. La raison première de l'existence d'une maison d'Enseignement demeure l'enseignement et non la gestion de l'enseignement.

Au sujet de l'enseignement, le Ministère paraît défendre des objectifs valables quand il écrit: "Le développement optimum d'une personne capable d'autonomie, de sociabilité et de dynamisme au sein de la collectivité"<sup>2</sup>.

Et d'autre part, "(...) la recherche des besoins d'éducation liés aux attentes de la société et des parents, ainsi qu'aux exigences du développement de l'enfant et de ses apprentissages (...)"

(Livre Vert 5.25)

Nous reviendrons plus loin sur la discussion de ce second objectif.

La finalité présentée ici emporte l'approbation. Cependant, quels moyens allons-nous choisir pour atteindre ces objectifs? Allons-nous revenir à des modes disciplinaires dépassés que sous-tendent des valeurs quasi-militaires, obéissance à outrance, refoulement des émotions psychiques, structure de pensée formelle ayant grandement préséance sur une expression spontanée.

Pour ce qui est du développement optimum d'une personne capable d'autonomie, nous devons dire que l'autonomie en soi ne constitue pas un objectif. IDI AMIN DADA manifeste certainement son autonomie.

La même logique prévaut en ce qui concerne la sociabilité. Les fraudeurs et les manipulateurs démontrent eux aussi de la sociabilité.

Enfin, au sujet du dynamisme au sein de la collectivité: les collectivités colonisatrices faisaient et font encore preuve de dynamisme au sein de leur collectivité.

L'autonomie, la sociabilité et le dynamisme sont au service de quelles valeurs?

Les valeurs se doivent-elles d'être acceptées uniquement parce qu'elles sont celles du milieu immédiat et de la société?

Il appert que non, car les valeurs morales ne peuvent se comprendre sans les mettre en relation avec des intérêts concrets.

Dans cet ordre d'idées, il paraît juste d'affirmer que les valeurs de la société libérale correspond à des intérêts qui les favorisent.

#### VALEURS

#### INTERETS

1) Liberté individuelle

L'individu se dissocie de son groupe pour le dominer économiquement et utilise comme bon lui semble ses profits.

2) Liberté d'expression

Ce concept de liberté d'expression semble coexister avec la notion de concurrence. La concurrence en tant que faits objectifs de deux parties qui "s'opposent" doit permettre la manifestation théorique de ces oppositions financières par la liberté d'expression orale et écrite des gens qui compétitionnent entre eux en vue du même objectif, "le profit". L'actuelle liberté d'expression se limite à ce cadre.

D'autres groupes sociaux démontrent l'adéquation entre valeurs morales et intérêts.

### VALEURS

Ainsi, l'orthodoxie ecclésiastique de la vie humaine, s'oppose à la lutte des classes. Pourtant, les guerres entre Etats occasionnent autant de pertes de vie et il y a quand même des prêtres dans l'armée. Ils ont le grade de capitaine.

### INTERETS

A ce moment, les valeurs énoncées correspondent à quels intérêts?

Au prix de nous répéter, l'on souligne encore la réaction selon laquelle les intérêts d'un groupe social deviennent valeurs. Toutefois, qu'est-ce qui permet à un groupe social de leur donner corps?

Quel groupe social a le plus de pouvoir de décision?

Et qu'est-ce qui lui confère ce pouvoir?

Presque chaque québécois francophone connaît "Les belles histoires des pays d'en haut" et chacun sait aussi que Séraphin Poudrier décide en tant que préfet de comté, que maire, des destinées de sa petite société. Or, son pouvoir de décision provient de sa propriété, de sa richesse et Séraphin ajuste ses valeurs, le respect du travail, le sens de la propriété, la sobriété, en fonction de ses intérêts.

A la lumière de ces principes, analysons deux propositions du Livre Vert.

"La proposition voulant que toute école se dote de son propre projet éducatif (...) encourage chaque école à réfléter son milieu". (5.38)

"Il leur (l'ensemble des groupes intéressés) appartiendrait collectivement de définir le type de formation à donner dans nos écoles, les modèles pédagogiques qu'ils souhaitent développer ainsi que les valeurs qu'ils entendent privilégier". (5.44)

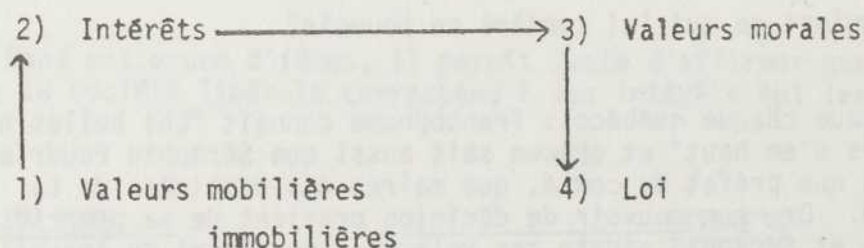
La superposition de ces deux articles démontre au moyen des termes soulignés par nous, que le Ministère encourage l'école à refléter son milieu, et que ce même milieu interviendra pour privilégier les valeurs de l'école et pour y déposer ses intérêts.

Qu'est-ce qui se cache derrière le terme imprécis de "milieu"?

Le milieu comporte deux principaux aspects, les propriétaires des moyens de production et les autres qui gravitent plus ou moins loin de ceux-ci.

De la même manière que Séraphin Poudrier décidait de par sa propriété, les propriétaires contemporains exercent leurs pouvoirs de décision. A ce titre, le pouvoir de décision équivaut à l'importance de la propriété.

Les valeurs mobilières et immobilières déterminent le champ des intérêts qui deviennent valeurs (morales) avant de se concrétiser sous forme de loi.



A son tour, le concept de propriétaires se subdivise en deux catégories, la grande entreprise et la P.M.E. (petite et moyenne entreprise). Les représentants de la première catégorie évoluent au sein du Conseil du Patronat alors que les seconds se retrouvent au niveau des Chambres de Commerce.

Ainsi, les objectifs de l'école ne peuvent être dissociés des intérêts de ces deux organismes.

#### 4. Le Livre Vert véhicule l'influence américaine

Le Ministère encourage "l'école à refléter son milieu" et J.B. Pontalis précise pour nous l'importance de ce milieu telle que perçue dans la pensée américaine. "Or, ce milieu, on le voit doté d'un fort 'coefficient d'adversité' (...); on ignore ce qu'il nous réserve, on sait seulement que sous peine d'être laissé pour compte, il faut se soumettre à ses impératifs"<sup>3</sup>.

Alors la maison d'enseignement doit-elle se soumettre aux impératifs du milieu, sous peine d'être laissée pour compte?

"L'école doit énoncer ses objectifs et livrer un produit conforme". (5.8)

Le Livre Vert conçoit la société en tant que totalité indifférenciée sans se soucier de savoir ce qui la compose concrètement. Nous sommes redevables à certains courants de la psychologie américaine de cette vision intégrante des individus au groupe. Et comme le signale Pontalis:

"On a cent fois marqué les conditions culturelles, spécifiques aux Etats-Unis, de cet état de choses. C'est le groupe qui est pris comme seule référence avec son existence à la fois massive et très diversifiée au regard de laquelle l'individu ne peut que se sentir déterminé (...) vaguement écartelé entre tous les comportements collectifs qui se proposent à lui comme des modèles, réalisant tant bien que mal un compromis entre leurs exigences"<sup>4</sup>.

Cette approche conformiste du Livre Vert, rend compte de l'influence américaine au Ministère de l'Education. Alors dans quelle mesure le projet éducatif peut-il devenir instrument d'un projet collectif qui viserait la réalisation des potentialités du peuple québécois?

L'on objectera facilement, et avec raison, tout comme le gouvernement fédéral le fait, qu'il est malsain de s'enfermer dans un ghetto pour, au nom d'une insécurité de l'identité collective, se couper d'influences bénéfiques.

Par contre, nous sommes devant la nécessité de préciser le fondement de notre spécificité culturelle, car les efforts politiques de plusieurs groupes trouvent leurs justifications.

Qu'est-ce que la culture?

Avant de répondre à cette question, il convient de préciser que toute activité humaine et son produit s'inscrivent dans une définition de la culture.

La culture d'un peuple équivaut alors à l'ensemble de ses activités.

Quel est le pourquoi de ces activités? Solutionner des problèmes et répondre à des besoins d'ordre théorique et pratique.

En effet, l'on distingue ces deux principaux aspects de la culture.

L'aspect théorique demeure généralement commun à tous les groupes culturels: les mathématiques, la physique, la biologie, etc. ne diffèrent pas; toutefois la réalisation de choses concrètes à partir de ces éléments, eux-même élaborés pour répondre à des besoins, revêt une caractéristique culturelle différenciante. En effet, la géométrie demeure identique, qu'elle soit étudiée au Paraguay ou au Québec. Pourtant les menuisiers de ces pays respectifs produisent des objets différents. L'habitation sud-américaine n'est pas la maison québécoise car les matériaux, le climat, les goûts varient. Chacune des constructions satisfait des besoins précis.

Suivant la logique selon laquelle la culture répond à des besoins, il est fastidieux d'importer certains traits culturels étrangers, non parce qu'ils sont étrangers, mais plutôt parce qu'ils contribuent mal à la satisfaction de besoins spécifiques.

"(...) La recherche des besoins d'éducation liés aux attentes de la société et des parents". (5.25)

La partie se conforme au tout.

"L'école doit énoncer ses objectifs et livrer un produit conforme". (5.8)

Voici un autre exemple où la partie se conforme au tout.

Très bien! Mais qu'est-ce qui délimite ce tout?

Serait-ce les limites territoriales du Québec?

M. Le Ministre, le Québec étant une partie du Canada, doit-il se conformer au tout?

Le Canada étant une partie de l'Amérique du Nord, doit-il se conformer au tout?

C'est probablement ce que désirent vos fonctionnaires libéraux.

L'enseignement actuel maintient le plagiat collectif. La plupart de nos professeurs de tout niveau interdisent le plagiat sur d'autres étudiants, mais tolèrent volontiers et parfois encouragent qu'on les plagie.

La plupart de nos enseignants de niveau supérieur obtiennent leur poste par leur aptitude à se conformer aux idées de leur modèle. Le plagiat le plus réussi consiste à se perfectionner aux U.S.A. et en Europe.

Au sein de votre Ministère, vous devez être à même d'en évaluer les manifestations.

L'autonomie, la créativité et le dynamisme manquent de ressources. Pourquoi aller étudier des découvertes issues de recherches étrangères? Hé bien, parce que nous n'avons que peu de recherches ici. Voilà pourquoi nous appliquons des techniques de gestion et une représentation sociale américaine de conformisme au milieu.

Le P.P.B.S. et le M.B.O. possèdent l'avantage certain, du moins tel que présenté, d'identifier clairement les objectifs en fonction des besoins. Mais au moment de l'élaboration du Projet Educatif!

Qui identifiera les besoins d'éducation?

Qui déterminera les besoins qui doivent être considérés en premier lieu?

On me répondra: l'école, et nous nous retrouverons dans la même imprécision que celle soulignée au début.

##### 5. Sur la volonté réelle de favoriser la participation des intervenants

La réforme scolaire des années soixante privilégiait la participation... du moins sur papier.

Dans la réalité, qu'en fut-il? L'officiel désir de participation des gens se traduisit très tôt par une manipulation plus ou moins subtile.

Les questions sur lesquelles on consulte les commissaires, ou bien sont d'ordre mineur et n'ont pas de véritable influence sur l'orientation de l'école, ou bien ont une telle ampleur qu'il est difficile pour eux d'en saisir la portée.

Le même phénomène prévaut pour les parents. (1.71)

La participation structurée des étudiants à l'intérieur de l'école rencontre les mêmes obstacles. Le premier apprentissage de la vie sociale des élèves, trop souvent, les désabuse. Leur conseil étudiant ne les représente pas vraiment. Au contraire, la direction de l'école s'en sert dans le but de mieux contrôler leurs pairs. Même s'ils ne l'expriment pas ouvertement, l'ensemble des étudiants le sent et ce premier apprentissage de la démocratie n'est pas sans laisser des traces. Il y a bien quelques révoltes individuelles, mais la majorité se détache. En ce sens, l'école se conforme trop bien au milieu et reproduit la future "majorité silencieuse".

Les articles 4.150 à 4.153 proposent des structures de participation pour les parents. Toutefois, après observation il appert que le fond du problème demeure en premier lieu une question d'attitude à changer de la part du palier de direction plutôt qu'une refonte des mécanismes participationnels.

Dans les faits, veut-on vraiment ou non de la participation? Si oui, doit-elle en premier lieu servir à contrôler les faits et gestes des professeurs? En effet selon le Livre Vert "au secondaire", les services d'aide et d'encadrement des élèves devraient être ouverts aux parents qui désirent y avoir recours". (4.51)

6. Eventuelle conséquence de la formule de financement proposée sur les négociations salariales

Le présent Livre Vert mériterait davantage d'être titré "La gestion de l'enseignement primaire et secondaire au Québec".

L'un des principaux aspects de la réforme de gestion est exprimé sous le vocable de décentralisation.

Le système de gestion par activités (S.G.A.) présente des avantages certains en ce qui concerne un meilleur contrôle des dépenses.

La volonté évidente d'efficacité, soit l'atteinte des objectifs et d'efficience, soit l'atteinte de ces objectifs au meilleur coût possible entraîne "à la fois un accroissement du leadership ministériel et une responsabilité plus grande des commissions scolaires". (4.25)

Toutefois, cette responsabilité plus grande des commissions scolaires s'accompagne en contrepartie d'une modalité révisée de perception des textes scolaires car, "dans un régime décentralisé, l'autonomie locale entraîne normalement une responsabilité financière correspondante". (4.33)

D'autre part, "pour que cette décentralisation donne tous ses fruits, le régime actuel de financement pourrait être modifié de façon à ce que chaque commission scolaire partage avec le gouvernement la responsabilité financière de toute dépense qu'elle encourt". (4.28)

Et quelle est la composition de ces dépenses? A cette question, le Livre Vert répond: "En 1975-1976, la masse salariale totale constitue 82% des dépenses des commissions scolaires". (1.32)

Toutefois, "en distribuant ainsi chacune des commissions scolaires sur une courbe, il est possible de déterminer pour chacune la partie de ses dépenses qu'elle devrait supporter localement et la partie qui serait subventionnée. Par exemple, la commission scolaire qui compte la plus forte évaluation foncière par élève contribuerait elle-même à défrayer environ 50% de ses dépenses, tandis que celle qui compte la plus faible richesse relative n'en supporterait qu'environ 10%". (4.36)

L'étude combinée de ces deux derniers articles révèle que la commission scolaire à plus forte évaluation foncière, dans la mesure où

la masse salariale demeure 82% des dépenses, participerait à 32% des dépenses de la masse salariale totale.

Voilà pourquoi, sans doute, un document de travail sur la première hypothèse du chapitre 4 fournissant des explications supplémentaires sur la formule de financement présentée dans le Livre Vert, souligne qu'entre autres caractéristiques principales de la formule proposée "la dynamique des négociations collectives des enseignants serait influencée par le fait que toutes les dépenses seraient partagées entre les commissions scolaires et le gouvernement du Québec"<sup>5</sup>.

Voilà pourquoi, "il est devenu nécessaire de réviser le cadre juridique des négociations collectives (...)" (4.155)

Un des résultats importants de cette formule de financement toucherait les négociations salariales. Comment l'éventuel Front Commun en arriverait-il à mettre sur pied une table centrale portant sur les salaires, puisqu'une augmentation de la masse salariale présupposerait, semble-t-il de la part des commissions scolaires, une perception de taxes équivalentes?

Ainsi, n'ayant plus affaire à une norme unique, le nombre des intervenants ira-t-il croissant?

A quelles réactions sommes-nous en mesure de nous attendre du milieu<sup>6</sup> taxable puisque celui-ci tel qu'actuellement défini dans la Loi des subventions aux commissions scolaires, comprend, bien sûr, les taxes des particuliers, mais aussi les taxes provenant de compagnies<sup>7</sup>.

Alors la partie syndicale aura-t-elle pour interlocuteurs des représentants des compagnies locales?

## 7. Conclusion

Le présent Livre Vert, grosso modo, ne présente pas une réforme de l'enseignement, mais bien plutôt une réforme de la gestion de l'enseignement.

Nous comprenons les besoins d'une rationalisation des dépenses originant du Ministère de l'Éducation, toutefois il appert que dans le cadre d'une véritable réforme de l'enseignement, la gestion doit être au service de l'éducation et non l'éducation au service de la gestion.

De plus, la notion de conformisme semble mal cadrer dans le vocabulaire d'un gouvernement qui se donne pour objectif, l'autonomie collective à l'aide de la souveraineté nationale.

Quoi qu'il en soit, il s'agira d'opérer collectivement le projet éducatif non seulement en termes de gestion mais aussi en termes d'éducation. Et sur ce point, vous trouverez en nous des agents sincères.

#### NOTES

- 1) Désormais, le mot école sera banni de ce mémoire, puisque comme nous l'avons démontré antérieurement, il demeure, dans le Livre Vert, un terme imprécis servant à "camoufler" une réalité, l'administration scolaire.
- 2) Système de gestion des ressources éducatives document 27-1601 extrait de: Les orientations de l'éducation au Québec, direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. Février 1975.
- 3) J.B. Pontalis, Après Freud, Idées. Gallimard, 1968, p. 29.
- 4) Id. p. 30.
- 5) Document de travail, gouvernement du Québec. Direction des politiques et plans, explications supplémentaires sur la formule de financement présentée dans le Livre Vert de l'enseignement primaire et secondaire au Québec. Décembre 1977, page 25, document 28-1261.
- 6) L'étude du "milieu" se trouve aux sections 3 et 4 du présent mémoire.
- 7) Loi des subventions aux commissions scolaires, Chap. 237, section II, article 3.

Michel Latulippe  
 Professeur de philosophie  
 Collège Régional Côte-Nord  
 Campus Manicouagan

Adresser les manuscrits soumis pour publication, ainsi que toute correspondance relative au Bulletin à:

Claude Panaccio,  
Bulletin de la S.P.Q.,  
a/s Département de philosophie,  
Université du Québec à Trois-Rivières,  
C.P. 500,  
Trois-Rivières.  
G9A 5H7



